



Rubrique: Autres appels aux créanciers relevant du droit des sociétés

Sous-rubrique: Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus

Date de publication: SHAB - 03.06.2019

Numéro de publication: SR01-0000000868

Cantons: ZH, GE

Entité de publication:

Loyens & Loeff Schweiz GmbH, Alfred-Escher-Strasse 50,
8002 Zürich

Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus J.P. Morgan Commodities Sàrl et TTMI Sàrl avec J.P. Morgan Energy Trading Holdings Sàrl

3. Publication

Organisation transférante:

J.P. Morgan Commodities Sàrl

CHE-100.815.468

rue de la Confédération 8

1204 Genève

TTMI Sàrl

CHE-109.057.604

rue de la Confédération 8

1204 Genève

Organisation reprenante:

J.P. Morgan Energy Trading Holdings Sàrl

CHE-101.253.981

rue de la Confédération 8

1204 Genève

Remarques juridiques:

Appel aux créanciers suite à une fusion (Art. 25 al. 2 LFus).

Les créanciers des sociétés qui fusionnent peuvent, dans le délai de trois mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets, produire leurs créances et exiger des sûretés.

Point de contact:

Loyens & Loeff Schweiz GmbH

Alfred-Escher-Strasse 50

8002 Zürich